

FO DÉNONCE UN NOUVEAU PLAN D'ÉCONOMIES À L'HÔPITAL

Selon un document de travail de la Direction générale de l'offre des soins (DGOS), dont FO a eu connaissance, un nouveau plan d'économies à l'hôpital est à l'étude. La DGOS propose de réaliser 1,2 milliard d'euros d'économies supplémentaires sur la masse salariale des hôpitaux d'ici à la fin du quinquennat, dans le cadre du projet gouvernemental de transformation du système de santé. Inacceptable pour la Fédération FO des Services Publics et de Santé, qui rappelle que les hôpitaux sont déjà exsangues et leurs personnels en grande souffrance avec des conditions de travail très dégradées.

En 2018, la loi de financement de la Sécurité sociale prévoit déjà une économie de 1,6 milliard sur les dépenses hospitalières.

Des propos tenus par le chef de l'État le 15 avril 2018, lors d'un entretien télévisé, jusqu'à ceux de la ministre de la Santé le 16 mai 2018, le gouvernement ne cesse de répéter qu'il ne fait pas d'économies dans les hôpitaux.

« Le gouvernement tient un double langage. Il a déjà fait de nombreuses économies sur le dos des hospitaliers, notamment avec la poursuite des restructurations, des fermetures de lits et de services dans le cadre des GHT (Groupements hospitaliers de territoire). Nous atteignons le point de rupture », prévient le secrétaire fédéral FO Santé.

Les licenciements de fonctionnaires hospitaliers bientôt autorisés ?

Avec ce nouveau plan d'économies, FO craint la suppression de 30 000 postes dans les cinq prochaines années. « Nous comprenons mieux la volonté du ministère de la Santé de publier dans les prochaines semaines un décret autorisant le licenciement des fonctionnaires hospitaliers », déclare le secrétaire fédéral FO Santé.

FO a lancé une campagne nationale pour demander l'abrogation des dispositions qui permettraient de licencier les hospitaliers en cas de suppressions d'emplois dans la fonction publique hospitalière. Ses syndicats ont adressé une motion en ce sens à la ministre de la Santé.

Les attaques fusent de toutes parts, c'est bien la destruction de l'hôpital public et du statut des fonctionnaires qui est à l'œuvre; plus que jamais, la résistance et la mobilisation s'imposent.

SITE WEB !

<http://www.fo-territoiaux42.fr>

Le portail des syndicats FO des services publics de la Loire

LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE À LOIRE FOREZ AGGLO

Le Syndicat Force Ouvrière de Loire Forez Agglo, sur la base des revendications émises par les agents, avait inscrit dans sa profession de foi lors des élections professionnelles la volonté de renégocier les participations employeur à la protection sociale.

Ainsi, les participations employeur en vigueur depuis le 1^{er} mars 2018 sont :

- pour les agents adhérents à la prévoyance Loire Forez : 15 euros bruts mensuels (dans la limite de la cotisation prélevée) soit + 5 euros
- pour les agents ayant un contrat de mutuelle santé labélisé : 10 euros bruts mensuels soit + 5 euros

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de ce progrès en matière de protection sociale.

L'ACTION SOCIALE À LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Le syndicat Force Ouvrière des agents territoriaux de la Ville de Saint-Étienne s'est battu afin que les œuvres sociales soient réinternalisées et gérées en direct par l'administration municipale.

En effet, l'association qui gérait l'action sociale depuis un grand nombre d'années, dirigée par la CGT, a été dissoute à cause de sa gestion autoritaire, de grosses difficultés managériales et de dépenses qualifiées de somptuaires par l'administration.

Depuis janvier 2017, le service gérant l'action sociale est garant d'une approche professionnelle, source d'un traitement équitable des demandes et garantit la qualité de l'accompagnement des agents dans leurs démarches.

Nous participons activement au comité de suivi mis en place et nous avons obtenu, pour tous les agents, un chèque cadeau pour Noël de 50 euros. Le CNAS attribue 30 euros de chèques cadeaux pour les enfants des adhérents âgés de 0 à 10 ans. Nous avons pu négocier l'attribution d'un chèque cadeau de 30 euros aux plus grands de 11 ans à 17 ans pris en charge par la mairie. Nous avons également maintenu les activités, sorties ski, enfants, découvertes, séances de cinéma à 1 euro, billetterie, etc.

FO, qui siège donc au comité de suivi, est force de proposition et participe activement à l'élaboration d'une action sociale plus équitable pour tous les agents de la ville de Saint-Étienne.

Installez la nouvelle application mobile pour Android ou IOS

FO TERRITORIAUX

Groupement Départemental des Syndicats **FORCE OUVRIÈRE** SERVICES PUBLICS DE LA LOIRE



LA FORCE SYNDICALE

Bourse du Travail • Cours Victor Hugo • 42000 SAINT-ÉTIENNE • 04 77 43 02 95 •

| **contact** • fosp Loire@orange.fr • 06 32 78 94 30

ÉDITORIAL

2018, une page de l'histoire de notre organisation syndicale vient de se tourner avec l'arrivée à la tête de notre confédération de Pascal Pavageau qui succède à Jean Claude Mailly.

Comme le dit notre nouveau secrétaire général... « *Aujourd'hui plus qu'hier il nous faut résister face aux innombrables tentatives de reculs sociaux et ne pas accepter les attaques d'ampleur dont fait l'objet notre modèle social et républicain.* »

Nous devons ainsi défendre notre statut de la fonction publique qui a été créé en 1945 et qui est avant tout une protection des citoyens, qui protège les fonctionnaires de l'arbitraire, en évitant l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans par un pouvoir politique quelconque.

Nous devons défendre aussi nos systèmes de retraite par répartition et de sécurité sociale, eux aussi pensés par Le Conseil National de la Résistance, juste après guerre, et qui sont des gages de solidarité et des emblèmes forts de notre république.

Si nous sommes attachés à ces trois mots accrochés aux dessus des portes de nos mairies : « **Liberté, Égalité, Fraternité** » et que nous ne voulons pas les voir remplacés par : « **Libéralisme, Profits et Égoïsme** », il faut revendiquer de nouveaux droits collectifs et ne pas s'accommoder d'un toujours moins-disant social.

Reconquérir les acquis parfois les plus fondamentaux, lorsqu'ils sont remis en question, et développer notre implantation lors des prochaines élections de décembre pour donner encore plus de poids à nos revendications.

Le secrétaire départemental,
Philippe VIALARD

FO DÉNONCE LES ATTAQUES CONTRE LES ACCORDS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL



Depuis plusieurs mois, sous la pression conjuguée du gouvernement, de la Cour des Comptes et des Chambres Régionales des Comptes, les attaques contre les accords sur le temps de travail dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics se multiplient.

Ces attaques visent à accompagner la politique d'austérité du gouvernement et faire des économies sur le dos des agents.

Pour Force Ouvrière ce n'est pas acceptable !

Les premiers touchés ont été les agents des départements, puis, dans le cadre de la réforme territoriale, les exécutifs locaux ont profité des regroupements d'EPCI (Communautés de communes...), des régions et des créations de communes nouvelles et de métropoles pour revenir sur les accords en vigueur.

Maintenant, le mouvement s'accélère, les exécutifs s'attaquent aux accords signés dans certaines villes.

La fédération Force Ouvrière des personnels des services publics et de santé rappelle que l'immense majorité des accords signés sont légaux, et que la loi permet de déroger aux 1607 heures. Elle demande aux élus de ne pas céder aux pressions des Chambres Régionales des Comptes ou des préfectures et de respecter les accords signés.



Suivez-nous sur
facebook



FO Territoiaux Loire

DEVENIR REPRÉSENTANT DU PERSONNEL AVEC FO, CELA M'ENGAGE À QUOI ?

À l'occasion des élections professionnelles qui se dérouleront le **6 décembre 2018** au sein de la Fonction Publique, les agents seront appelés à désigner leurs représentants dans les différentes instances déclinées ci-après.

Choisir de ne plus être spectateur, mais acteur en étant candidat(e) sur une liste FO, c'est décider de représenter le personnel en CT (Comité Technique), CAP (Commission Administrative Paritaire) ou CCP (Commission Consultative Paritaire).

Pour bien comprendre en quoi consistera votre engagement pour les quatre ans que comptera votre mandat, si vous êtes élu(e), nous vous proposons ce petit aide-mémoire ci-dessous en quelques lignes :

Comité Technique (CT)

Instance consultative réunissant élus et représentants du personnel, et portant sur les questions d'ordre collectif prises à l'égard de l'ensemble des agents de la Collectivité ou de l'Établissement (modification de la durée hebdomadaire du temps de travail, plan de formation, questions relatives à l'hygiène et la sécurité, etc.)

Se réunit au minimum 2 fois par an.

La tenue de chaque réunion ainsi que sa préparation s'effectuent sur votre temps de travail

Commission Administrative Paritaire (CAP)

Instance consultative réunissant élus et représentants du personnel, et examinant les questions d'ordre individuel prises à l'égard des fonctionnaires et liées à leur situation et leur carrière (avancement de grade, promotion interne, position administrative, notation, prorogation de stage ou refus de titularisation, etc.).

Il existe une CAP pour chaque catégorie hiérarchique (A, B et C).

Se réunit au minimum 2 fois par an.

La tenue de chaque réunion ainsi que sa préparation s'effectuent sur votre temps de travail

Commission Consultative Paritaire (CCP)

Nouvellement créée, cette instance consultative réunissant élus et représentants du personnel, porte sur les décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels (licenciement intervenant à l'expiration de la période d'essai, mobilité, formation, certaines sanctions disciplinaires, etc.)

Se réunit au minimum 2 fois par an.

La tenue de chaque réunion ainsi que sa préparation s'effectuent sur votre temps de travail

Une formation spécifique organisée par notre Groupement Départemental des syndicats FO des Services Publics de la Loire vous permettra d'appréhender et maîtriser votre rôle de représentant du personnel au sein de l'instance paritaire dans laquelle vous serez élu.

Si vous souhaitez vous investir et vous engager à nos côtés, nous vous remercions de bien vouloir contacter dès maintenant :

Philippe VIALARD

par mail (fosploire@orange.fr)

ou

par téléphone (06 32 78 94 30).



6 DÉCEMBRE 2018

VOTEZ FO!

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LE 22 MAI 2018, LES 9 ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE SE SONT MOBILISÉES



Les 9 syndicats représentatifs dans la Fonction publique (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FA-FP, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) ont appelé les personnels de toute la Fonction publique (État, Hospitalière et Territoriale) à la grève et aux manifestations le mardi 22 mai 2018.

Elles exigeaient un dialogue social respectueux des représentants des personnels et appelaient les agents à dire leur rejet du projet de suppression de 120 000 emplois et le recours accru au contrat qui dégraderont les conditions de travail des agent-es, considérant que le développement de la contractualisation constitue une attaque contre le statut, de même que la possible rémunération « au mérite » assise sur des critères antinormiques de ceux du service public.

Elles ont rappelé leur opposition à la remise en cause des CAP et à la disparition des CHSCT, comme à toutes mobilités forcées vers le secteur privé.

Dans le cadre du rendez-vous salarial du mois de juin, les organisations ont appelé les agents à exiger que le gouvernement propose des mesures qui permettent une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous :

- fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation,
- rattrapage des pertes subies,
- abrogation de la journée de carence,
- compensation pérenne de la hausse de la CSG,
- respect des engagements en matière d'évolution de carrière,
- amélioration des déroulements de carrière.

Les organisations syndicales sont attachées à une Fonction publique rendant des services de qualité à toutes et tous les usager-es sur l'ensemble du territoire, aux valeurs et principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale, à la nécessité aussi de conforter les agent-es dans leurs rôles et dans leurs missions. Fortes de ces valeurs, elles ont appelé le Gouvernement à être extrêmement vigilant sur les suites à donner au futur rapport du Comité Action Publique 2022.

Les agents ont aussi été invités à exprimer leur désaccord avec la volonté du Gouvernement d'élargir le recours au contrat et à dire leurs attentes d'une amélioration des conditions d'emploi des contractuels et la mise en œuvre d'un nouveau plan d'accès à l'emploi titulaire.

AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES : LES DÉCRETS PUBLIÉS LE 3 MARS 2018



Les décrets modifiant le cadre d'emploi des ATSEM ont été publiés le 3 mars 2018 (décrets 2018-152 et 2018-153 du 1^{er} mars 2018).

Examinés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du mois de novembre 2017, ces 2 textes font suite à la mobilisation des ATSEM, notamment à l'initiative de FO.

Les négociations ouvertes par le Gouvernement avaient permis d'obtenir quelques avancées, mais pour FO, le Gouvernement a fait le service minimum.

En effet, si le déroulement de carrière a été amélioré, avec notamment une possibilité d'accès au cadre d'emplois des Agents de Maîtrise par la promotion interne et celui des animateurs par le biais d'un concours spécial (15 % des postes ouverts) il n'y a aucune revalorisation du cadre d'emploi des ATSEM.

De même, les missions ont été modifiées, mais leur application devra faire l'objet d'une « charte des ATSEM », ce texte aura le seul mérite d'exister puisqu'il ne s'imposera pas aux employeurs territoriaux.

Enfin, la pénibilité des fonctions d'ATSEM, pourtant reconnue par tous, ne s'est pas traduite dans les textes et la question du temps de travail n'a pas été résolue.

FO considère donc que les revendications portées lors du mouvement important des ATSEM demeurent plus que toujours d'actualité :

- amélioration du cadre d'emploi
- reconnaissance de la pénibilité
- accès à la catégorie B par promotion interne
- accès à la formation professionnelle sur le temps scolaire

Pour FO, les revendications sont toujours là et nous continuerons à les porter !!

Une pétition est portée par les syndicats FO et accessible en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.change.org/p/fo-territoriaux-fosp-com-pour-une-véritable-reconnaissance-professionnelle-des-a-t-s-e-m>

Elle nous servira de base pour demander à nouveau une ouverture de négociations.